



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### programmes

Question écrite n° 13071

#### Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des programmes d'histoire et de géographie. En 2009, la réforme des lycées menée par Luc Chatel, alors ministre de l'éducation nationale, a profondément modifié les programmes d'histoire. Pour les classes de terminale générale, la matière histoire-géographie a été purement et simplement supprimée dans la filière scientifique et réduite à des « réflexions transversales » pour les autres filières. Il est pourtant nécessaire que les jeunes aient une connaissance précise et complète de l'histoire française et mondiale à la sortie de leur baccalauréat. Comprendre la réalité contemporaine et mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la société et le monde d'aujourd'hui sont de réels enjeux pour ces générations futures qui auront des responsabilités dans le monde économique et social. Unaniment, les associations de professeurs soulignent le rétablissement salvateur de l'enseignement de l'histoire et de la géographie à titre obligatoire en première et terminale scientifiques, et ce dès la rentrée 2014, mais regrettent le futur horaire trop succinct de 2 heures d'enseignement pour pouvoir enseigner à la fois l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Aussi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

#### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Faure](#)

**Circonscription :** Gironde (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13071

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7310

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1347